

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine de Hautes Terres Communauté (phase 3) – Avenant au lot n°1**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour la signature des avenants relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures et services, prestations intellectuelles et travaux dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 1 500 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

**Vu** les articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique régissant les modifications des marchés publics en cours ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-074 en date du 13 avril 2023 approuvant le lancement du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) ;

**Vu** la délibération n°2024-DPRSDT-079 en date 28 février 2024 attribuant le marché public de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) ;

**Vu** le lot n°1 « Maçonnerie – secteur est » notifié à l'entreprise ENTRERISE ROGER MARTIN SECTEUR SUD OUEST le 18 avril 2024 ;

**Considérant** que les aléas du chantier nécessitent d'apporter une modification non substantielle au marché public en cours sur le lot n°1 ;

**Considérant** que ces modifications impliquent une plus-value sur ce lot ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'approuver les modifications suivantes pour le lot n°1 dans le cadre du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) :

Entreprise	Lot	Ouvrage	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
ENTRERISE ROGER MARTIN SECTEUR SUD OUEST	Lot n°1 « Maçonnerie – secteur est »	Abreuvoir du Ventoux à Ferrières- Saint-Mary (ouvrage 17)	Pose de drain, reprise du muret, pose d'une longrine, recherche et réparation du réseau de fuites	63 136 €	4 100 €	67 236 €

**Article 2 :** De signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**Article 3 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Le 28 janvier 2025

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-02

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 015-200066637-20250128-2025\_DPRSDT\_021-AR



**Article 5 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.